MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025 - 102

Portant interdiction provisoire de la circulation aux deux roues et aux piétons sur la liaison douce entre la rue Eugène Moutard Martin et la rue pasteur

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU la délibération du Conseil Municipal N° 2020-041 en date du 24 Mai 2020 désignant Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis ;

VU les pouvoirs généraux du Maire en matière de Police, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de faciliter les travaux de la renaturation de la continuité écologique de la Sallemouille réalisés par l'entreprise CDES – sise chemin de l'Usine à LUZANCY (77138).

ARRÊTE

ARTICLE 1
La liaison douce sera interdite aux deux roues et aux piétons, à partir du 14 avril 2025 et jusqu'au 13 juin 2025 inclus.

ARTICLE 2
Une signalisation provisoire de police, conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera fournie et mise en place par l'entreprise. En cas de fermeture de voie un courrier d'information sera adressé aux riverains par l'entreprise, le projet de ce courrier sera présenté à la mairie pour approbation.

ARTICLE 3
Aux origines et fins de chantier, sera apposée une pancarte portant copie du présent arrêté.

ARTICLE 4
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NOZAY,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de MARCOUSSIS,
- Centre de secours de rattachement CIS ARPAJON
- Communauté PARIS-SACLAY
- A l'intéressée.

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Marcoussis, le 03 avril 2025

Le Maire,
Olivier Thomas

